

26 SEP. 2025

Nom : LÉVIÈUX

N°

Prénom : VÉRONIQUE

Numéro national : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS	
1)	Chewine
2)	Administratrice (Vice-Présidente) à la Sci de Crémation
3)	Administratrice à l'intercommunale d'Inhumation SCRL
4)	Administratrice (Trésorière) à l'ARE EVERE ASBL

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

- Administratrice de l'ASBL "La Grumette"
- Déléguée à l'AG de l'ERIP
- Membre du conseil de l'ASBL "Les Amis de la Bibliothèque d'EVERE"
- Membre du Conseil d'Administration de l'ASBL "MA MAISON"
- Présidente du Conseil Consultatif de la Solidarité entre les Peuples
- " " " " " du Développement Durable
- Membre du Conseil d'Administration de l'ENCREA
- Membre du Conseil Consultatif de la Participation Citoyenne

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunerations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l’activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

- ctions de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
 2. d'un mandat exécutif ;
 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électorales ou non.

EVERE
ENTRE - INGEK.

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

1) Femmes Prevoyances Sociales du
BRAZBANK - SORALIA.
Membre du Conseil d'Administration

2) Administratrice à GEFENERE

ENTRE. - INGER

26 SEP. 2025

N°

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

Fait à ENRÉ le 24/09/2025

Nombre d'annexes : 4

Signature

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

EVENEMENTS

26 SEP. 2025

Rémunérations (281.10)- Revenus 2024		24-02-2025
1. Numéro de suite : 565	2. Date de l'entrée : Date de la sortie :	
3. Débiteur des revenus : GEMEENTEBESTUUR VAN EVERE S. HOEDEMAEKERSSQUARE 10 1140 EVERE 00000 N° d'entreprise (BCE) : 0207.365.709		
EVERE ENTRE. - INCEK 26 SEP. 2025		
4. Expéditeur : ACERTA Diestsepoort 1 3000 LEUVEN 0473.329.910	Bénéficiaire : LEVIEUX VERONIQUE [REDACTED]	
5. Numéro national : [REDACTED] Numéro d'identification fiscal à l'étranger : [REDACTED] Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED]		
6. RÉMUNÉRATIONS (autres que visées sous 10, 11a et 12a)		
a) Rémunérations:	63.747,68 ✓	
b) Avantages de toute nature : Nature : H	72,00 ✓	
c) Timbres fidélité :		
d) Options sur actions		
Montant (actions attribuées en 2024)		
Montant (actions attribuées de 1999 à 2023)		
Pourcentage(s) : %		
e) Avantage de toute nature issu d'allocations de chômage temporaire directement remboursées à l'ONEM :		
A. TOTAL :	250	63.819,68
7. Revenus taxables distinctement		
a) Pécule de vacances anticipé (autres que ceux visés sous 11b et 12b) :	251	
b) Arriérés (autres que visés sous 9b, 11c et 12c) :	252	
c) Indemnités de dédit (autres que visés sous 11d et 12d) et indemnités de reclassement :	308	
d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)		
1° ordinaires (autres que visées sous 2°) :	247	
8. Timbres intempéries (travailleurs du secteur de la construction CP 124) :	271	
9. Avantages non récurrents liés aux résultats		
a) Avantages :	242	
b) Arriérés :	243	
10. Imposable au taux de 33% :		
Travailleur occasionnel dans le secteur Horeca		
Travailleur pensionné dans le secteur des soin		
Total :	263	
11. Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leurs activités sportives		
a) Rémunérations :	273	
b) Pécule de vacances anticipé :	274	
c) Arriérés :	275	
d) Indemnités de dédit :	276	

<p>28. Rémunération et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur</p> <p>a) Code 250</p> <p>1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°</p> <p>2° Actions</p> <p>3° Bonus, primes et options sur actions</p> <p>4° Avantages de toute nature</p> <p>b) Autres codes</p> <p>Code :</p> <p>Montant</p> <p>Code :</p> <p>Montant</p> <p>Code :</p> <p>Montant</p> <p>Code :</p> <p>Montant</p>	<p>EVERE ENTRE. - INGEK</p> <p>26 SEP. 2025</p>
29. Non-résident employé comme travailleur saisonnier dans l'agriculture et l'horticulture soumis au précompte professionnel libératoire qui a fourni une attestation de résidence :	
<p>30. Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés</p> <p>a) Dépenses répétitives</p> <p>b) Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique</p> <p>c) Montant brut des rémunérations</p>	
31. Rétributions payées ou attribuées pour des prestations effectuées dans le cadre des activités d'association après le dépassement d'une limite horaire : pas d'application	
<p>Rémunérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord d'un navire marchand par : NON</p> <p>Rémunérations et indemnités du bénéficiaire exonérées sous réserve de progressivité (option réservée à certaines organisations internationales)</p>	

Jetons de présence, prix, subsides, rentes alimentaires, etc (281.30)- Revenus 2024			27-02-2025
1.Numéro de suite : 7	2.Date de l'entrée :	Date de la sortie :	26 SEP. 2025
3.Débiteur des revenus :			
S.C.I. de Crémation Avenue du silence 61 1180 UCCLE 00000 N° d'entreprise (BCE) : 0203.389.204			
4.	Expéditeur : CIVADIS Rue de Néverlée(RH) 12 5020NAMUR 0861.023.666	Bénéficiaire : LEVIEUX VERONIQUE [REDACTED]	[REDACTED]
5.	Numéro national : [REDACTED] Numéro d'identification fiscal à l'étranger : [REDACTED] Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED]		
6.	Revenus imposables payés ou attribués à des RESIDENTS		
a)	Jetons de présence	8.579,23	
b)	Prix	0,00	
	Montant attribué: 0,00 Exonération: 0,00		
c)	Subsides	0,00	
	Montant attribué: 0,00 Exonération: 0,00		
d)	Rentes ou pensions non professionnelles	0,00	
e)	Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique	0,00	
f)	Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux		
	Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers		
	Montant attribué		
7.	Revenus imposables payés ou attribués à des NON RESIDENTS		
a)	Prix	0,00	
	Montant attribué: 0,00 Montant exonération: 0,00		
b)	Subsides	0,00	
	Montant attribué: 0,00 Montant exonération: 0,00		
c)	Rentes alimentaires périodiques	0,00	
d)	Capital tenant lieu de rentes alimentaires	0,00	
e)	Bénéfices ou profits recueillis en dehors de toute activité professionnelle	0,00	
f)	Rétributions et jetons de présence	0,00	
g)	Opérations traitées en Belgique par des assureurs étrangers	0,00	
h)	Revenus recueillis personnellement et en tant que tel par un artiste du spectacle pour des prestations exercées en Belgique	0,00	
i)	Revenus recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique et qui n'excèdent pas 30 jours	0,00	
j)	Revenus d'activités exercées personnellement en Belgique par des sportifs, en cette qualité, attribués à une autre personne physique ou morale	0,00	
k)	Profits recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique durant plus de 30 jours	0,00	
l)	Profits recueillis par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leurs activités exercées en Belgique au profit de sportifs	0,00	
m)	Bénéfices résultant d'un mandat d'administrateur ou de liquidateur	0,00	
n)	Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique	0,00	
o)	Bénéfices ou profits visés à l'article 228 §3, CIR 92		
p)	Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux		
	Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers		
	Montant attribué		
8.	Concerne les revenus du cadre 7h, 7i et 7j		
	Nombre de personnes: 0		
	Nombre de jours: 0		

Jetons de présence, prix, subsides, rentes alimentaires, etc (281.30)- Revenus 2024			21-02-2025
1. Numéro de suite : 13	2. Date de l'entrée :	Date de la sortie :	
3. Débiteur des revenus : INTERCOMMUNALE D'INHUM. SCRL EVERSESTRAAT 4 1140 EVERE 00000 N° d'entreprise (BCE) : 0468.904.235			
4. Expéditeur : SSE NIJVERHEIDSSTRAAT 16 8760 MEULEBEKE 0456.799.031		Bénéficiaire : LEVIEUX VERONIQUE [REDACTED]	
5. Numéro national : [REDACTED] Numéro d'identification fiscal à l'étranger : Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED]			
6. Revenus imposables payés ou attribués à des RESIDENTS			
a) Jetons de présence	360,00		
b) Prix			
Montant attribué:	Exonération:		
c) Subsides			
Montant attribué:	Exonération:		
d) Rentes ou pensions non professionnelles			
e) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique			
f) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux			
Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers			
Montant attribué			
7. Revenus imposables payés ou attribués à des NON RESIDENTS			
a) Prix			
Montant attribué:	Montant exonération:		
b) Subsides			
Montant attribué:	Montant exonération:		
c) Rentes alimentaires périodiques			
d) Capital tenant lieu de rentes alimentaires			
e) Bénéfices ou profits recueillis en dehors de toute activité professionnelle			
f) Rétributions et jetons de présence			
g) Opérations traitées en Belgique par des assureurs étrangers			
h) Revenus recueillis personnellement et en tant que tel par un artiste du spectacle pour des prestations exercées en Belgique			
i) Revenus recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique et qui n'excèdent pas 30 jours			
j) Revenus d'activités exercées personnellement en Belgique par des sportifs, en cette qualité, attribués à une autre personne physique ou morale			
k) Profits recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique durant plus de 30 jours			
l) Profits recueillis par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leurs activités exercées en Belgique au profit de sportifs			
m) Bénéfices résultant d'un mandat d'administrateur ou de liquidateur			
n) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique			
o) Bénéfices ou profits visés à l'article 228 §3, CIR 92			
p) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux			
Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers			
Montant attribué			
8. Concerne les revenus du cadre 7h, 7i et 7j			
Nombre de personnes:			
Nombre de jours:			

Jetons de présence, prix, subsides, rentes alimentaires, etc (281.30)- Revenus 2024			18-02-2025
1.Numéro de suite : 3	2.Date de l'entrée :	Date de la sortie :	
3.Débiteur des revenus : AG. LOCALE EMPLOI D'EVERE ASBL SQUARE HOEDEMAKERS 10 1140 Bruxelles 00000 N° d'entreprise (BCE) : 0461.281.718			
ENTRÉE - INGRES 26 SEP. 2015			
4. Expéditeur : SECUREX Avenue de Tervueren 43 1040 ETTERBEEK 0401.086.981		Bénéficiaire : LEVIEUX VERONIQUE	
5. Numéro national : [REDACTED] Numéro d'identification fiscal à l'étranger : Date de naissance : Lieu de naissance :			
6. Revenus imposables payés ou attribués à des RESIDENTS			
a) Jetons de présence b) Prix Montant attribué: Exonération: c) Subsides Montant attribué: Exonération: d) Rentes ou pensions non professionnelles e) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique f) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers Montant attribué			
1.879,53 ✓			
7. Revenus imposables payés ou attribués à des NON RESIDENTS			
a) Prix Montant attribué: Montant exonération: b) Subsides Montant attribué: Montant exonération: c) Rentes alimentaires périodiques d) Capital tenant lieu de rentes alimentaires e) Bénéfices ou profits recueillis en dehors de toute activité professionnelle f) Rétributions et jetons de présence g) Opérations traitées en Belgique par des assureurs étrangers h) Revenus recueillis personnellement et en tant que tel par un artiste du spectacle pour des prestations exercées en Belgique i) Revenus recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique et qui n'excèdent pas 30 jours j) Revenus d'activités exercées personnellement en Belgique par des sportifs, en cette qualité, attribués à une autre personne physique ou morale k) Profits recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique durant plus de 30 jours l) Profits recueillis par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leurs activités exercées en Belgique au profit de sportifs m) Bénéfices résultant d'un mandat d'administrateur ou de liquidateur n) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique o) Bénéfices ou profits visés à l'article 228 §3, CIR 92 p) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers Montant attribué			
✓			
8. Concerne les revenus du cadre 7h, 7i et 7j			
Nombre de personnes: Nombre de jours:			